# STARWAX RENOVATEUR MARBRE - 40321

Date: 29/05/2024 Page 1/10 Révision: N°18 (20/05/2024)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

## RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

## 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : STARWAX RENOVATEUR MARBRE

Code du produit : 40321

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Protection du marbre

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: SAS BRUNEL CHIMIE DERIVES.

Adresse: 16 rue Harald Stammbach. 59445. Wasquehal CEDEX. FRANCE.

Téléphone: 03 20 43 21 80. Fax: 03 20 43 21 90.

Courriel: fdds@brunel.fr

# 1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: ORFILA.

Poison control center number : Germany: 0551 192 40 - England: 111 - Spain: 91 562 04 20 - Belgium: 070 245 245 - Luxembourg : (+352)

8002-5500 -Osrodki informacji toksykologicznej Poland: +48 12 411 99 99 - Italy: 02 6610 1029 - Ireland: +353 1 837 9964 - Netherlands: 030 274 8888 - Portugal: 808 250 143 - Romania: +4 021 210 6282 - Russia: +7 (495) 928 16 87 - Slovakia:

+421 2 54 774 166 - Switzerland : 145 - Estonia : 16662 - Latvia : 371 67042473

## **RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Peut produire une réaction allergique (EUH208).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit détergent (voir la rubrique 15).

## Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Etiquetage additionnel:

EUH208 Contient 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE. Peut produire une réaction allergique. EUH208 Contient 2-METHYLISOTHIAZOL-3(2H)-ONE. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence - Généraux :

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence - Prévention :

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Conseils de prudence - Elimination :

P501 Éliminer l'emballage et son contenu en accord avec la réglementation nationale en vigueur.

# 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 59 du REACH : http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances >= 0.1 % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Version : N°1 (28/05/2024) SAS BRUNEL CHIMIE DERIVES

# STARWAX RENOVATEUR MARBRE - 40321

Date : 29/05/2024 Page 2/10 Révision : N°18 (20/05/2024)

# RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

# 3.2. Mélanges

**Composition:** 

Identification	Classification (CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 9184819	GHS08		$2.5 \le x \% < 10$
EC: 918-481-9	Dgr		
REACH: 01-2119457273-39	Asp. Tox. 1, H304 EUH066		
HYDROCARBURES, C10-C13, N ALCANI			
ISOALCANES CYCLIQUES, <2%			
AROMATIQUES			
INDEX: 1706B		[i]	2.5 <= x % < 10
CAS: 7631-86-9		[-]	
EC: 231-545-4			
REACH: 01-2119379499-16-XXXX			
OXYDE DE SILICIUM			
INDEX: 68439 509A	GHS07, GHS09		1 <= x % < 2.5
CAS: 68439-50-9	Wng		
	Eye Irrit. 2, H319		
ALCOOL ETHOXYLE C12 C14	Aquatic Chronic 3, H412		
	Aquatic Acute 1, H400		
	M Acute = 1		
INDEX: 607006008	GHS07, GHS05	[i]	0.1 <= x % < 1
CAS: 6153-56-6	Dgr	1	
EC: 205-634-3	Acute Tox. 4, H302		
REACH: 01-2119534576-33	Acute Tox. 4, H312		
112111 01 211900 10 70 00	Eye Dam. 1, H318		
ACIDE OXALIQUE DIHYDRATE	Eye Buille 1, 11310		
INDEX: 613 088 00 6	GHS06, GHS05, GHS09		0 < x % < 0.005
CAS: 2634-33-5	Dgr		0 11 / 0 01000
EC: 220-120-9	Acute Tox. 4, H302		
10. 220 120 )	Skin Irrit. 2, H315		
1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE	Skin Sens. 1, H317		
1,2 BEIVEISOTTIME OF S(211) OIVE	Eye Dam. 1, H318		
	Acute Tox. 2, H330		
	Aquatic Acute 1, H400		
	M Acute = 1		
	Aquatic Chronic 1, H410		
	M Chronic = 1		
INDEX: 220 2396A	GHS06, GHS05, GHS09	[i]	0 < x % < 0.0015
CAS: 2682-20-4	Dgr	Lil	0 < X / 0 < 0.0013
EC: 220-239-6	Acute Tox. 3, H301		
EC. 220-239-0	Acute Tox. 5, H301 Acute Tox. 4, H312		
2 METHVI ISOTHIAZOL 2/211) ONE	Skin Corr. 1B, H314		
2-METHYLISOTHIAZOL-3(2H)-ONE			
	Skin Sens. 1A, H317		
	Eye Dam. 1, H318		
	Acute Tox. 3, H331		
	Aquatic Acute 1, H400		
	M Acute = 1		

Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë

Limites de concentration specifiques et esti	mation de la toxicité aigue	
Identification	Limites de concentration spécifiques	ETA
INDEX: 613 088 00 6	Skin Sens. 1: H317 C>= 0.036%	inhalation: ETA = 0.21 mg/l 4h
CAS: 2634-33-5		(poussière/brouillard)
EC: 220-120-9		orale: ETA = 450 mg/kg PC
1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE		
INDEX: 220_2396A	Skin Sens. 1A: H317 C>= 0.0015%	inhalation: ETA = 0.53 mg/l 4h
CAS: 2682-20-4		(poussière/brouillard)
EC: 220-239-6		orale: ETA = 200 mg/kg PC
2-METHYLISOTHIAZOL-3(2H)-ONE		

# Informations sur les composants :

(Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16)

#### STARWAX RENOVATEUR MARBRE - 40321

Date: 29/05/2024 Page 3/10 Révision: N°18 (20/05/2024)

[i] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

#### **RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

## 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### En cas d'inhalation:

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

## En cas de contact avec la peau:

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

#### En cas d'ingestion:

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

#### RUBRIOUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

#### 5.1. Moyens d'extinction

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

## 5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

# RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

## Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

# 6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

# **RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

## Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

# Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Version: N°1 (28/05/2024) SAS BRUNEL CHIMIE DERIVES

#### STARWAX RENOVATEUR MARBRE - 40321

Date: 29/05/2024 Page 4/10

Révision: N°18 (20/05/2024)

## Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

#### Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

#### **Emballage**

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

## 8.1. Paramètres de contrôle

# Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Belgique (Arrêté royal du 11/05/2021) :

CAS	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition :	Critères:
6153-56-6	1 mg/m3	2 mg/m3			

- Suisse (Suva 2021) :

CAS		VME	VLE	Valeur p	olafond	Notations
7631-86	-9	4 mg/m3				SSC
2682-20	-4	0.2 i mg/m3	0.4 i mg/m3			S SSC

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### - Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

# - Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVC (Polychlorure de vinyle)
- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

# - Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Version: N°1 (28/05/2024)

SAS BRUNEL CHIMIE DERIVES

## **STARWAX RENOVATEUR MARBRE - 40321**

Date: 29/05/2024 Page 5/10

Révision: N°18 (20/05/2024)

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Odeur: Caractéristique Couleur: Beige clair

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Etat Physique: Liquide Fluide.

Couleur

Non précisé

Odeur

Seuil olfactif: Non précisé.

Point de fusion

Point/intervalle de fusion : Non concerné.

Point de congélation

Point/intervalle de congélation : Non précisé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Non précisé.

Point/intervalle d'ébullition : Non concerné.

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz): Non précisé.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Dangers d'explosion, limite inférieure d'explosivité (%):

Dangers d'explosion, limite supérieure Non précisé.

d'explosivité (%):

Point d'éclair

Point d'éclair: 95.50 °C.

Température d'auto-inflammation

Non concerné. Point/intervalle d'auto-inflammation :

Température de décomposition

Point/intervalle de décomposition : Non concerné.

pH en solution aqueuse: Non précisé. pH: 2.50 Acide faible.

Viscosité cinématique

Viscosité: Non précisé.

Solubilité

Hydrosolubilité: Diluable. Liposolubilité: Non précisé.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Coefficient de partage n-octanol/eau: Non précisé.

Pression de vapeur

Pression de vapeur (50°C): Non concerné.

Densité et/ou densité relative

> 1 Densité:

Densité de vapeur relative

Densité de vapeur : Non précisé.

Caractéristiques des particules

Le mélange ne contient pas de nanoforme.

Pas de données

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

Version: N°1 (28/05/2024) SAS BRUNEL CHIMIE DERIVES

# STARWAX RENOVATEUR MARBRE - 40321

Date: 29/05/2024 Page 6/10

Révision: N°18 (20/05/2024)

## 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

#### RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

## 10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

## 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

#### 10.4. Conditions à éviter

Eviter:

- le gel
- l'accumulation de charges électrostatiques
- l'échauffement
- la chaleur
- des flammes et surfaces chaudes

## 10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

# **RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Aucune donnée n'est disponible.

# 11.1.1. Substances

# Toxicité aiguë:

2-METHYLISOTHIAZOL-3(2H)-ONE (CAS: 2682-20-4)

Par voie orale : DL50 = 200 mg/kg poids corporel/jour

Espèce : Rat

Par voie cutanée : DL50 < 2000 mg/kg poids corporel/jour

Par inhalation (Poussières/brouillard) : CL50 = 0.53 mg/l

Espèce: Rat

Durée d'exposition : 4 h

 $1,\!2\text{-}BENZISOTHIAZOL-3(2H)\text{-}ONE\ (CAS:\ 2634\text{-}33\text{-}5)$ 

Par voie orale : DL50 = 450 mg/kg poids corporel/jour

Espèce : Rat

Espèce: Rat

Par inhalation (Poussières/brouillard) : CL50 = 0.21 mg/l

Durée d'exposition : 4 h

ACIDE OXALIQUE DIHYDRATE (CAS: 6153-56-6)

Par voie orale: DL50 > 375 mg/kg poids corporel/jour

Espèce: Rat

Par voie cutanée : DL50 > 20000 mg/kg poids corporel/jour

Espèce : Lapin

SAS BRUNEL CHIMIE DERIVES

# STARWAX RENOVATEUR MARBRE - 40321

Date: 29/05/2024 Page 7/10

Révision: N°18 (20/05/2024)

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Pas de données

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Pas de données

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Pas de données

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Pas de données

Cancérogénicité:

Pas de données

Toxicité pour la reproduction :

Pas de données

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique:

Pas de données

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée:

Pas de données

Danger par aspiration:

Pas de données

11.1.2. Mélange

Toxicité aiguë:

Pas de données

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Pas de données

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Pas de données

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Contient au moins une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.

Pas de données

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Pas de données

Cancérogénicité:

Pas de données

Toxicité pour la reproduction :

Pas de données

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique:

Pas de données

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée:

Pas de données

Danger par aspiration:

Pas de données

Informations sur les voies d'exposition probables

Pas de données

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Pas de données

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Pas de données

Effets interactifs

Pas de données

Absence de données spécifiques

Pas de données

Informations sur les mélanges et informations sur les substances

Pas de données

Version: N°1 (28/05/2024) SAS BRUNEL CHIMIE DERIVES

# STARWAX RENOVATEUR MARBRE - 40321

Date: 29/05/2024 Page 8/10 Révision: N°18 (20/05/2024)

## 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour des effets sur la santé humaine.

Pas de données

#### **Autres informations**

Pas de données

## Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :

CAS 7631-86-9 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

#### Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one (CAS 2634-33-5): Voir la fiche toxicologique n° 243.
- 2-Méthyl-4-isothiazolin-3-one (CAS 2682-20-4): Voir la fiche toxicologique n° 290.

# **RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### 12.1. Toxicité

#### 12.1.1. Substances

ACIDE OXALIQUE DIHYDRATE (CAS: 6153-56-6)

Toxicité pour les poissons : CL50 = 160 mg/l

Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 162.2 mg/l

Espèce : Daphnia magna Durée d'exposition : 48 h

#### 12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans ce mélange sont biodégradables conformément au Règlement 648/2004

# 12.2.1. Substances

ACIDE OXALIQUE DIHYDRATE (CAS: 6153-56-6)

Biodégradation : Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée

comme ne se dégradant pas rapidement.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour des effets sur l'environnement.

## 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

#### Déchets:

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Version: N°1 (28/05/2024)

SAS BRUNEL CHIMIE DERIVES

# STARWAX RENOVATEUR MARBRE - 40321

Date: 29/05/2024 Page 9/10 Révision: N°18 (20/05/2024)

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

## **RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

#### **RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**

## 15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1

15.1.2

15.1.3

15.1.4

15.1.5

## Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2023/707
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2024/197 (ATP 21)

#### Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

#### Restrictions appliquées en vertu du titre VIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :

Le mélange ne contient pas de substance soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 : https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach.

# Précurseurs d'explosifs :

Le mélange ne contient pas de substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

#### Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

## Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :

- moins de 5% : agents de surface non ioniques
- 5% ou plus, mais moins de 15% : hydrocarbures aliphatiques

#### Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP

25 Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite ou de la houille.

# Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français :

ICPE DU MELANGE: 1510

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

Version: N°1 (28/05/2024) SAS BRUNEL CHIMIE DERIVES

## **STARWAX RENOVATEUR MARBRE - 40321**

Date: 29/05/2024 Page 10/10 Révision: N°18 (20/05/2024)

#### **RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

## Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

Energy was printed inclination.	and an analysis of the second
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## Abréviations et acronymes :

DL50 : La dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50% au cours d'une période donnée.

CL50 : La concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée.

CE50 : La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

REACH: Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

ETA: Estimation Toxicité Aiguë

PC: Poids Corporel

STEL: Short-term exposure limit TWA: Time Weighted Averages VLE: Valeur Limite d'Exposition. VME: Valeur Moyenne d'Exposition.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods. IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK: Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : Très persistante et très bioaccumulable. SVHC : Substance of Very High Concern.